



## DOSSIER D'ADHESION AU SAS TRIATHLON 37

### TRIATHLON 37

#### Les créneaux d'entraînement :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	
8.00							8.00
8.30							8.30
9.00						8h-9h Natation Adultes	9.00
9.30						9h-10h Natation Jeunes	9.30
10.00							10.00
10.30							10.30
11.00						10h-11h30 VTT course à pied Jeunes + familles	11.00
11.30							11.30
12.00							12.00
12.30							12.30
13.00							13.00
13.30							13.30
14.00							14.00
14.30							14.30
15.00							15.00
15.30							15.30
16.00							16.00
16.30							16.30
17.00							17.00
17.30							17.30
18.00							18.00
18.30							18.30
19.00	18h30-19h30 Natation Jeunes		18h-19h Natation Jeunes	18h-19h course à pied Jeunes			19.00
19.30							19.30
20.00							20.00
20.30							20.30
21.00		20h-21h15 Natation Adultes					21.00
21.30							21.30
22.00	21h30-22h30 Natation Adultes			21h-22h30 Natation Adultes			22.00
22.30							22.30

\*Le créneau « Famille » accueille les enfants licenciés ainsi que leurs parents licenciés. L'entraîneur gère en priorité les enfants.

#### Le coût des adhésions :

Compétition	Loisir	Autre
Jeune : 112 €	Jeune : 105 €	Fratrerie : 93€
Adulte : 170 €	Adulte : 155 €	Unss : 22€

La licence loisir n'assure que les entraînements. Un licencié Loisir qui voudrait faire une compétition devra pour sa compétition payer le tarif non licencié comprenant un pass journée (assurance pour la journée).

#### Modalités d'inscription :

- se licencier sur le site de la FFTRI \*.

- fournir l'attestation FFTRI d'inscription en ligne signée dès que le site de la FFTRI le permet – vous pouvez l'envoyer par mail.
- fournir la fiche club remplie. Veillez à la lisibilité de votre adresse mail.
- fournir le certificat médical autorisant la pratique du triathlon EN COMPETITION ou remplir le questionnaire QS-SPORT (cf fiche club à remplir et retourner avec tous les documents demandés).
- fournir un chèque. Paiement en trois fois possible, coupons sport acceptés.
- fournir une photo pour le trombinoscope du club (à envoyer à [j.desmet@hotmail.fr](mailto:j.desmet@hotmail.fr))

\*Pour les renouvellements de licence, les adhérents sont priés de fournir leur dossier d'inscription au plus tard le 15 octobre. La demande de licence est validée une fois que l'adhérent a fait sa demande de licence en ligne sur le site de la FFTRI (vous serez informés dès que la saison 2018/2019 sera ouverte). ΔPénalité de 20€ pour tout renouvellement tardif.

FICH



NOM : ..... Prénom : .....

Sexe :  M  F Nationalité :  Française  Autre

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Lieu de naissance (dép.) : .....

Adresse Postale : .....

Adresse mail (du responsable légal) : .....

Les informations importantes (fermeture de la piscine, organisations des épreuves...) font l'objet d'un envoi mail. Merci d'indiquer de façon claire, une adresse que vous consultez régulièrement.

Numéro de téléphone : .....

Enfant mineur autorisé à repartir seul :  oui  non\*

\* nom de la tierce personne venant chercher l'enfant : .....

**Il est rappelé aux parents que lors des entraînements course à pied et vélo, l'entraîneur et le groupe d'enfants sont amenés à effectuer des déplacements hors stade. Aussi, il est impératif que les enfants arrivent et repartent à l'heure. En cas de retard, le club décline toute responsabilité.**

Important : L'adhérent ou le représentant légal reconnaît avoir reçu et accepte l'annexe au règlement intérieur toutes sections et les règles de vie de la section triathlon.

Les licenciés s'engagent à être bénévole sur deux organisations du club ET à participer aux compétitions régionales.

Les enfants s'engagent à participer à 3 compétitions au moins durant la saison

Le club omnisports et les sections ne peuvent être tenus responsables des vols et détériorations éventuels commis dans les vestiaires mis à la disposition des adhérents.

**J'autorise mon enfant à être transporté dans le minibus du club ou le véhicule personnel d'un des parents désignés par le SAS Triathlon pour les déplacements liés à l'entraînement ou aux compétitions.**  OUI  NON

J'autorise la diffusion de mes photos ou de celle de mon enfant sur le site web de la section triathlon / page Facebook.  OUI  NON

**Dates à retenir :**

Assemblée générale du SAS triathlon 37 : vendredi **9 novembre 2018** (présence obligatoire).

Le Bol d'air de Saint Avertin : **fin janvier 2019**

Le triathlon de Veigné : **fin août 2019**

**ATTENTION** : Si vous avez fourni un certificat médical postérieurement au 1<sup>er</sup> juin 2016 celui-ci reste valable si et seulement si vous avez répondu négativement à toutes les questions du questionnaire ci-joint. Si une question est positive vous devez fournir un nouveau certificat médical

Je soussigné ..... certifie avoir répondu **négativement** à toutes les questions du questionnaire santé QS-SPORT.

Date et signature

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

A CONSERVER PAR L'ADHERENT



## REGLES DE VIE DE LA SECTION

Dans un souci de clarté mais aussi pour instaurer une cohésion entre les différents membres de la section, le bureau a souhaité établir un règlement intérieur connu et accepté par tous dont voici les modalités. Entre l'athlète et le SAS Triathlon 37, il est convenu ce qui suit :

### LICENCE

L'athlète se licencie au SAS Triathlon 37 pour la saison. La somme versée à la section inclut la licence et assurance (part FFTRI), la cotisation à la ligue du Centre de Triathlon, la cotisation au Comité Départemental de Triathlon, la cotisation au SAS (Omnisports), la cotisation au SAS Triathlon 37, l'encadrement technique (séances hebdomadaires en Natation, Course à pied et Préparation Physique Générale, puis, les sorties vélo). La cotisation n'inclut pas les assurances complémentaires proposées par la FFTRI.

### ENTRAINEMENT

La section s'engage à fournir à chacun des licenciés des séances d'entraînement de qualité qui seront dirigées par un entraîneur diplômé d'état. Un programme sur les sorties d'entraînement sera communiqué à chacun des licenciés par voie d'affichage à la piscine ou sur le site internet du club (rubrique « Entraînement »). Les entraîneurs sont les seuls responsables et les seuls décideurs de toute sélection interne au club.

*Les entraînements sont assurés hors vacances scolaire à partir de la 2<sup>ème</sup> semaine de septembre jusqu'à la 3<sup>ème</sup> semaine de juin. Le club proposera dans la mesure du possible quelques créneaux d'entraînement pendant les vacances scolaires.*

### ENGAGEMENT SOUS PEINE D'EXCLUSION

Le SAS Triathlon 37 a décidé que tout licencié Compétition devrait, durant la saison :

- participer à 3 épreuves « Découverte/sprint » ou 2 « Courtes Distances » ou 1 « Longue Distance »
- et**
- aider à l'organisation de deux manifestations du club à raison de 2 journées.

**Les jeunes** s'engagent à participer à 3 compétitions dans la saison et les parents à accompagner leurs enfants sur les compétitions dès que faire se peut. Un enfant ne peut pas être emmené par le minibus plus de 3 fois si ses parents ne l'ont jamais accompagné sur une course.

Enfin, tout licencié du SAS Triathlon 37 s'engage à arriver au bord du bassin de façon à être dans l'eau à l'heure de l'échauffement. Tout individu en retard manifeste se verra refuser l'accès au bassin (pour le respect des entraîneurs ainsi que de ceux qui seront ponctuels).

### MINIBUS

Le SAS Triathlon 37 a fait l'acquisition d'un minibus à usage uniquement sportif. Tout licencié peut demander à l'utiliser pour faire un déplacement groupé d'au moins 3 athlètes sur une épreuve de triathlon. La priorité est toutefois donnée aux déplacements de jeunes sur des épreuves du challenge. Les frais d'essence sont à la charge des licenciés. L'utilisation du minibus fait l'objet d'un règlement disponible sur simple demande.

### OBJECTIFS SPORTIFS

L'athlète s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à concourir aux objectifs sportifs décidés en assemblée générale ou en bureau directeur (Championnats départementaux et régionaux, championnats de France individuels et coupes de France des clubs). Il en sera informé par le site du club.

### SELECTION EQUIPES

Les demi-finales et finale D3 ainsi que la coupe de France des clubs sont réservés à 1 équipe par club. La composition de ces équipes est faite par un référent désigné par le bureau. Les athlètes souhaitant participer à ces compétitions sont priés de se faire connaître en début de saison.

### STAGE

La section s'engage à organiser un ou plusieurs stages pour les jeunes, ainsi qu'un stage pour tous niveaux pendant l'année. L'athlète s'engage, dans la mesure de ses disponibilités, à y participer. Les dates et le lieu du stage seront connus et communiqués dès janvier.

### BLESSURE / MALADIE

L'athlète s'engage à tenir informé l'entraîneur de blessures ou maladies qui pourraient survenir ainsi que l'évolution de son état de forme.

### PRIMES

L'athlète s'engage, chaque fois qu'il obtient, de par ses résultats sportifs, une prime en espèces ou en nature, à la percevoir personnellement. Aussi, lorsqu'un résultat de l'équipe (souvent les 3 premiers athlètes d'un même club) permet à celle-ci de recevoir une prime, l'équipe partage la prime en 4 parts (1 part pour chacun des 3 athlètes de l'équipe, la 4<sup>ème</sup> étant partagée par le 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> du club). Au cas où il n'y a que 4 athlètes au départ, la prime est divisée en 3,5 (la demi-part étant pour le 4<sup>ème</sup> du club). Au cas où il n'y a que 3 athlètes au départ, ils partagent la prime en 3.

### DOPAGE

L'athlète s'engage à refuser le dopage sous toutes ses formes. Un manquement à cette règle entraînerait l'exclusion de la section à vie.

### SPONSORS

L'athlète s'engage à porter avant, pendant et après chaque course les couleurs du SAS Triathlon 37 (sauf courses effectuées sous les couleurs de l'équipe de France).

L'athlète est autorisé à avoir un sponsor de son choix sur une surface raisonnable de son équipement dans la mesure où il ne gêne pas la bonne lisibilité des partenaires du club et où il ne rentre pas en concurrence commercialement avec ces derniers. Dans le cas très particulier où un athlète reçoit une dotation d'un sponsor (équipementier par exemple), il devra avoir un accord du bureau.

### REFERENTS

Le SAS Triathlon 37 a nommé différents responsables pour vous accompagner dans votre saison sportive :

- Joëlle Desmet (Présidente) : référente pour la ville de Saint Avertin, le sas omnisport, les partenaires.
- Patrice Noury (secrétaire) : responsable des prises de licences et de l'annuaire du club.
- Mathilde Gaurin (entraîneur natation) : organisation des stages, et déplacement sur les compétitions « jeunes ».
- Claude Brousse : trésorier adjoint et entraîneur de triathlon adultes/jeunes
- Eric Brabant (trésorier) : questions comptables
- Michel Edely : organisation des manifestations sportives du sas.
- Yannick Masset (Vice-président) : demande de subventions, administration et communication

NB : Merci de vous référer au site internet ou au forum du club où vous trouverez toutes les informations utiles et les actualités du club. Les membres du bureau sont à votre disposition pour toutes remarques ou questions.

### COMMUNICATION

La section s'engage à informer des décisions de bureau, des réunions départementales, régionales ou nationales, tous les athlètes licenciés au sein de la section. Le site Internet du SAS Triathlon 37 est le site officiel où la plupart des informations sont disponibles. La plupart des informations feront également l'objet d'un mail. Veillez à prévenir le secrétaire de la section de tout changement de coordonnées.

**L'athlète licencié au SAS Triathlon 37 s'engage à respecter ces règles de vie sous peine de sanction décidée par le bureau.**